



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A l'acquisition d'un lot à la Résidence des Mégalithes 2
Rue de Rennes

A retourner par mail urba@brevelay.bzh, par dépôt au secrétariat de la mairie ou par pli postal

11 rue de Rennes 56660 SAINT JEAN BREVELAY

Prix de cession

Les lots proposés à la vente sont viabilisés, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, des lignes de téléphone, de l'alimentation électrique et la fibre. Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs.

Ces terrains sont proposés à la vente au prix de 120 € TTC le m².



N° de lot	Superficie lot (m ²)	Prix de vente TTC du lot
1	841	VENDU
2	343	41 160 €
3	343	41 160 €
4	397	VENDU
5	470	56 400 €
6	470	VENDU
7	409	49 080 €
8	409	49 080 €
9	409	49 080 €
10	410	49 200 €
11	410	VENDU
12	278	VENDU
13	318	VENDU
14	351	VENDU
15	351	42 120 €
16	352	VENDU
17	468	56 160 €
18	420	VENDU
19	416	VENDU
20	321	Compromis en cours
21	330	39 600 €
22	330	39 600 €
23	330	39 600 €
24	316	Compromis en cours
25	420	VENDU
26	328	VENDU
27	352	VENDU
28	310	VENDU
29	312	VENDU
30	313	VENDU
31	315	VENDU
32	362	VENDU

1. IDENTITE

	DEMANDEUR	CONJOINT
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Code postal /ville :		
Tel domicile :		
Tel portable :		
E-mail :		

- Lieu de résidence :depuis le.....
- Lien avec Saint Jean Brévelay : ☐ amis ☐ milieu associatif ☐ activité professionnelle
☐ famille (au moins 1 enfant habite Saint-Jean-Brévelay ☐
 Informations complémentaires :

2. COMPOSITION DU FOYER

- ☐ Célibataire ☐ Mariés ☐ Concubins
☐ Veuf ☐ Pacsés ☐ Divorcés/séparés

Nombre d'Enfants :

Age des enfants :

Nombre d'enfant(s) présent(s) au foyer selon les situations familiales :

Informations complémentaires :

3. SITUATION PROFESSIONNELLE

	DEMANDEUR	CONJOINT
Intitulé de la profession :		
Lieu de l'activité		

4. PRIMO ACCESSION

Candidat(s) n'ayant jamais été propriétaire(s) de sa (leur) résidence principale :

	DEMANDEUR	CONJOINT
PRIMO ACCEDANT	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON

5. TERRAIN

Déclarons avoir l'intention d'acquérir une parcelle de terrain à la résidence des Mégalithes 2 dans l'ordre de priorité suivant :

Priorité	Lot souhaité
1 ^{er} choix	Lot n°
2 ^{ème} choix	Lot n°

Informations complémentaires :

Acquisition d'un terrain pour : Résidence principale ☐ investissement locatif ☐

 Résidence secondaire ☐ Autres (à préciser) ☐

6. PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Le dossier de candidature ne sera étudié que s'il est composé des pièces suivantes :



- Une pièce d'identité des candidats en cours de validité
- Une copie du ou des livret(s) de famille(s)
- Un justificatif de domicile

7. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- 1 – Les demandes de réservation ont une validité de 2 semaines à compter de la date de dépôt de ce formulaire
- 2 – Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des réservations des lots de la résidence des Mégalithes. Elles sont destinées à l'usage exclusif du service urbanisme de la commune de Saint Jean Brévelay.

8. RESERVATION

Toutes démarches de réservation devront être réalisées auprès de la mairie.

- 1- Modalités et durée de réservation : pour réserver le terrain, le candidat devra renvoyer le présent dossier de candidature, complété et signé.
- 3 - Démarches à entreprendre et justifications : au-delà du délai de 15 jours, les candidats qui auront confirmé l'acquisition devront entamer toutes les démarches nécessaires à la constitution de leur dossier (solutions de financement, définition du projet avec un constructeur, préparation du permis de construire ou d'un CU opérationnel...), faute de quoi le lot sera réattribué. Un point pourra être fait avec le service urbanisme sur l'état d'avancement des démarches. Chaque acquéreur devra soumettre pour avis au cabinet Nicolas, architecte, l'implantation de la construction. Cette formalité reste à la charge de l'acquéreur.

9. PROMESSE AUTHENTIQUE DE VENTE

Toutes les démarches relatives à la signature de la promesse authentique de vente devront être réalisées auprès de la Mairie. Les promesses de vente seront réalisées auprès d'un office notarial dans un délai de 2 mois à compter de la date de réservation.

- 1 - Durée d'immobilisation. Cette promesse de vente engage la commune, qui réservera l'exclusivité de la vente du bien pendant 3 mois.
- 2 – Indemnité d'immobilisation. Une indemnité d'immobilisation sera demandée au candidat, d'un montant de 5% du prix TTC de l'acquisition, versée au notaire de la commune sur un compte ouvert auprès de la caisse des dépôts et consignation au nom du futur acquéreur. Si la vente devient effective, cette indemnité sera déduite de la somme à régler. Dans le cas où le candidat renoncerait à acheter ou ne manifesterait pas son acceptation dans le délai d'option, l'indemnité restera acquise à la commune à titre de dédommagement.

10. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Les lots proposés à la vente sont viabilisés, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, lignes de téléphone, alimentation électrique et gaz naturel. Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs. Chaque lot sera borné.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le (ou les) candidat(s) déclare(nt) :

- ☐ Faire acte de candidature à l'acquisition d'un terrain communal sur la Résidence des Mégalithes 2 à Saint-Jean- Brévelay,
- ☐ Avoir pris connaissance, en Mairie ou sur le site internet de la commune (<http://www.mairie-saint-jean-brevelay.fr>), du plan de composition, du règlement de la résidence des Mégalithes 2 et s'engage à les accepter et les respecter,
- ☐ S'engager, s'il (ou s'ils) doit(vent) renoncer, à prévenir la municipalité dans un délai de 2 semaines,
- ☐ Certifier sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire de candidature.

Fait à,

Le..... ,

Nom du signataire

Nom du signataire

Signature(s)